

COMMENT RENSEIGNER QU'UN SALARIÉ EST FISCALEMENT NON DOMICILIÉ EN FRANCE

ISAPAYE CONNECT

1. COMMENT PROCÉDER

1.1. Le paramétrage au niveau entreprise

Il est nécessaire de rajouter les profils de retenue à la source à l'entreprise lorsque celle-ci embauche des salariés fiscalement non domiciliés en France.



ÉTAPE 1 : Aller en **Accueil/Informations/Entreprise**

ÉTAPE 2 : Cliquer sur l'onglet **Organismes**, sous onglet **Général**

ÉTAPE 3 : Placer vous sur l'organisme **"IMPOTS.STD"** cliquer dans la colonne profils puis sur la flèche noire

ÉTAPE 4 : Cocher le profil **"TAXE_RET_SOURCE.STD"**

ÉTAPE 5 : Enregistrer avec la disquette

1.2. Le paramétrage au niveau salarié



ÉTAPE 1 : Aller en **Accueil/Informations/Salariés**

ÉTAPE 2 : Sélectionner le salarié concerné

ÉTAPE 3 : Aller sur l'onglet Règles fiscales

ÉTAPE 4 : Décocher "Fiscalement domicilié en France"

ÉTAPE 5 : Renseigner la zone "Retenue à la source", cliquer sur la flèche et indiquer la fréquence

ÉTAPE 6 : Renseigner le statut étranger au sens fiscal

ÉTAPE 7 : Enregistrer avec la disquette

ÉTAPE 8 : Aller dans l'onglet **"Cotisations"**, sous onglet **"organismes"**

ÉTAPE 9 : Cocher l'organisme IMPOTS.STD

ÉTAPE 10 : Dans l'onglet **"Taux de cotisations"**, cliquer sur le "+" à côté **"d'Impôts et Taxes"**

ÉTAPE 11 : Cliquer sur le "+" à côté du centre des impôts et cocher le profil de retenue à la source.



Si l'un de vos salariés soumis à la retenue à la source ne travaille sur un mois complet, il convient de renseigner sur la donnée J_RET_SOURCE.STD le nombre de jours à prendre en compte pour déterminer la tranche exonérée de retenue à la source.



Dans le cas d'un salarié ne possédant pas de numéro de sécurité sociale, il ne faut rien renseigner